Crous Nice Toulon

Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022

Autorisation d'Ester en Justice

Le conseil d'administration,

Vue la circulaire n° 19 du CNOUS du 28/09/1995,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un:

Le conseil d'administration renouvelle l'autorisation d'ester en justice donnée à la directrice générale, étendue au directeur adjoint et/ou au directeur général par Intérim en cas d'absence de la directrice générale, pour lui permettre de représenter le CROUS devant les juridictions administratives et judiciaires.

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Philippe DULBECCO

Détail du vote

Quorum exigé : 9Pour : 21Membres présents : 18Contre : 0Membres représentés : 3Abstention : 0

Votants: 21